



JEUDI 25 OCTOBRE 2018
de 13h30 à 16h30

Adresse du jour :
Mutualité chrétienne - Auditoire
55 rue des Tanneries à Namur
(Entrée par le parking)

PAF : 8€ (6€ pour les membres EP)

Inscription souhaitée pour le 18 octobre

Equipes Populaires
8 rue du Lombard 5000 Namur
081/73.40.86
secretariat@equipespopulaires.be

Avec le soutien de  **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES



**COMPOSITION
DE MÉNAGE :
UN CRITÈRE
INÉGAL ET
OBSOLÈTE ?**

**Colloque des
Equipes Populaires
Jeudi 25 octobre 2018
à Namur**


Equipes Populaires

Derrière un acte administratif qui peut paraître anodin, la composition de ménage met au jour des questions importantes, voire vitales, dans l'accès aux droits pour un nombre croissant de personnes.

Disposer d'un certificat de composition de ménage est indispensable pour toute une série de motifs : obtenir des allocations (de chômage, d'insertion...), des réductions tarifaires (électricité, SNCB...), une bourse d'étude... Elle est également importante en matière d'impôt des personnes, pour ouvrir un registre de commerce, souscrire une assurance...

La composition de ménage a un lien étroit avec le logement, c'est-à-dire avec la domiciliation. L'introduction dans les années '80 de différents statuts, appelés « isolé », « cohabitant », « chef de ménage », entraîne une volonté croissante de contrôler les situations personnelles, en enquêtant de manière de plus en plus intrusive et vexatoire auprès des sans-emploi notamment. Or, l'évolution des parcours familiaux et des formes d'habitat font que la composition de ménage n'est plus un référent suffisamment pertinent pour y conditionner les droits sociaux.

En devenant compétentes pour le bail de résidence principale, les Régions wallonne et bruxelloise ont voulu reconnaître la pratique de la colocation (en forte augmentation) et lui dédier un contrat de bail spécifique appelé *Bail de colocation*. On aurait pu espérer que cet outil juridique puisse aider à distinguer clairement ce qui est de l'ordre de la cohabitation (au sens de former un couple et/ou une famille) et ce qui relève de la colocation (plusieurs locataires partagent certains espaces communs dans un logement).

Mais le bail de colocation ne résout pas le problème de fond, à savoir l'existence de différents statuts en matière de protection sociale. Car la question au cœur du débat est évidemment celle de l'individualisation des droits ; un horizon de justice sociale à défendre, mais pas simple à réaliser si on veut éviter de recréer d'autres injustices.

13h00 : Accueil et café

13h30 : Introduction par Paul Blanjean, président des Equipes Populaires

13h45 : *Le statut de cohabitant-e : Solidarité en moins, appauvrissement en plus*
Christine Mahy, secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)

14h00 : *De l'importance d'habiter AVEC d'autres*

Philippe Defeyt, économiste et administrateur à l'Institut pour le Développement Durable (IDD)

14h20 : *Cohabiter, vivre en ménage... quelles distinctions et quels impacts?*

Christine Steinbach, directrice de la Fondation Travail Université (FTU)

14h40 : *Impacts de la composition de ménage en matière de sécurité sociale*

Soizic Dubot, coordinatrice nationale de Vie Féminine

15h00 : *Cohabiter... séparément - Chômage et CPAS*

Yves Martens, coordinateur du Collectif Solidarité contre l'Exclusion

15h20 : **Table ronde** avec tous - toutes les participant-e-s et échange avec la salle

16h20 : Conclusions

16h30 : Fin des travaux

